COMBIEN COUTE MA PROTHESE ?

Les frais liés à l'implantation d'une prothèse articulaire dépendent de 3 types de coûts :

- **Le coût de la prothèse** qui varie en fonction des matériaux qui la composent et de l'articulation concernée (hanche, genou, épaule…).

- **Le coût de la prise en charge hospitalière** (hébergement, matériel et investissements, salaires du personnel) correspond à un forfait plus ou moins important selon la complexité du cas et des technologies mobilisées.

- **Le coût des soins non hospitaliers**, plus difficile à évaluer, correspond aux consultations, médicaments, soins infirmiers, rééducation, centre de convalescence éventuel ou arrêt de travail. A titre d'exemple, une journée en centre de convalescence coûte entre 300 et 570 euros.

I. PROTHESE TOTALE DE HANCHE

Les implants comportent une partie métallique (titane ou acier) en contact avec l'os et une partie modulaire qui s'articule associant de la céramique ou du métal + polyéthylène. Ces implants sont soit impactés et recouvert d'hydroxyapatite pour se souder à l'os, soit collés par du ciment chirurgical.

Le coût des implants varie de **1 420 à 1 810 euros**.

Le coût de la prise en charge hospitalière varie de **5 400 à 11 600 euros**.

Le coût moyen total est de 6 820 à 13 410 euros.

II. PROTHESE TOTALE DE GENOU

Les implants sont métalliques (alliage chrome/cobalt) et en polyéthylène, fixés à l'os avec un ciment chirurgical.

Le coût des implants est d'environ **2 250 euros**.

Le coût de la prise en charge hospitalière varie de **6 000 à 11 600 euros**.

Le coût moyen total est de 8 250 à 13 850 euros.

III. PROTHESE TOTALE D'EPAULE

Les implants sont métalliques (titane ou alliage chrome/cobalt) et en polyéthylène, soit impactés, soit collées par du ciment chirurgical.

Le coût des implants est d'environ **1 860 euros**.

Le coût de la prise en charge hospitalière varie de **5 100 à 14 700 euros**.

Le coût moyen total est de 6 960 à 16 560 euros.

IV. QUI PAYE QUOI ?

Si le patient bénéficie d'une couverture par la sécurité sociale, le **coût des prothèses** est totalement pris en charge par la sécurité sociale.

Le coût de la **prise en charge hospitalière** est également pris en charge par la sécurité sociale en dehors du forfait hospitalier (20€ par jour) qui correspond à la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Les suppléments pour confort personnel (chambre individuelle, télévision, téléphone…) ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Ces frais peuvent éventuellement être pris en charge par la **mutuelle** ou une **complémentaire santé** en fonction du contrat souscrit.

Les **frais non hospitaliers** (médicament, soins infirmiers et de rééducation, arrêt de travail…) sont pris en charge partiellement par la sécurité sociale et votre mutuelle.

Enfin, le Groupe Hospitalier Diaconnesses Croix Saint-Simon est un établissement privé d'intérêt collectif à but non lucratif. **Aucun dépassement d'honoraire n'est demandé.**

Pour les patients non pris en charge par la sécurité sociale (patients étrangers, travailleurs expatriés, couverture par assurance privée…), un devis sera établi par notre cellule internationale que vous pouvez contacter par mail : international@hopital-dcss.org

V. POUR NOUS SOUTENIR

En tant qu'établissement privé solidaire, le groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon remplit des missions d'intérêt général, en assurant la prise en charge de tous les patients sans dépassement d'honoraires par des équipes expertes dans leur domaine, tous en participant activement à l'enseignement et la recherche. Son financement repose également sur la générosité des particuliers et des entreprises afin de soutenir notre modèle hospitalier unique, le bien-être à l'hôpital, les investissements de l'hôpital dans ses projets structurants, la recherche et l'innovation au service de la santé. Pour nous soutenir, vous pouvez faire un don sur le site Hospidon : https://hospidon.hopital-dcss.org/